

OUTIL ÉLECTRONIQUE

Charte d'utilisation

Le Collège de l'Assomption, étant soucieux de fournir à ses élèves des conditions d'apprentissage optimales afin de les former adéquatement pour le futur, croit que d'offrir un environnement où les TIC (technologies de l'information et des communications) sont omniprésentes n'est pas une option ni une mode, mais un devoir de citoyen.



Les élèves utilisant l'iPad ou le Chromebook comme outil d'apprentissage doivent s'engager à respecter un ensemble de principes. Le non-respect d'une règle pourra entraîner, selon la gravité, une suspension de l'accès au réseau du Collège, une confiscation de l'outil pour une période déterminée, toute sanction issue du code de vie en vigueur en lien avec l'infraction commise pouvant aller jusqu'au renvoi, ou encore une plainte à la police les exposant possiblement à des conséquences pénales.

VOICI LES COMPORTEMENTS ATTENDUS CONCERNANT L'UTILISATION DE L'OUTIL ÉLECTRONIQUE :

- › J'utilise avec discernement l'appareil et le réseau informatique selon les politiques en vigueur au Collège.
- › Je permets aux éducateurs du Collège de vérifier le contenu en tout temps.
- › Je fais recharger l'appareil tous les soirs.
- › J'informe le service informatique de tout bris ou perte de l'appareil.
- › J'utilise le nom d'utilisateur fourni par le Collège comme nom d'appareil.
- › Je me sers de l'identifiant fourni par le Collège.
- › Je désactive les sons, alertes, bannières et notifications de l'appareil.
- › J'utilise uniquement les applications et extensions sécuritaires et qui ne mettent pas en péril le réseau informatique du Collège.
- › J'ai mon appareil avec moi en classe, sinon cela constitue un oubli de matériel.
- › J'utilise uniquement le sac de transport du Collège, porté avec la bandoulière, et ce, en tout temps pour la protection de mon appareil.
- › Au début des cours, mon appareil est éteint et rangé dans mon sac de transport.
- › Entre 9 h 25 et 16 h 30, mon appareil est utilisé uniquement pour les tâches scolaires.